

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-329

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Ressources ADG PVB	N° 2026-329

TAILLAN MEDOC - Action de nature en ville 2024 et 2025 - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide pour une manifestation - Décision -Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Le contexte

La ville du Taillan-Médoc développe sur son territoire des aménagements favorables à la biodiversité. Elle a souhaité aller plus loin en associant ses habitants à la protection et la préservation de la biodiversité. Elle a ainsi mené trois actions en offrant aux habitants des nichoirs durant la période 2024-2025.

Des nichoirs à mésanges et des gîtes à chauves-souris ont été construits avec les habitants lors d'ateliers participatifs. Des nichoirs à chauves-souris ont également été distribués.

La ville du Taillan-Médoc sollicite Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement 2024-2027 pour un financement à hauteur de 2 153 € HT. Cette demande est relative à la fiche action C060486 et répond aux critères du règlement d'intervention « nature agriculture et alimentation ».

2. Les actions communales mises en place en faveur de la biodiversité

Distribution de 30 nichoirs à chauves-souris le 16 mars 2024

La Ville a acquis 30 nichoirs à chauves-souris auprès de l'association *Tous aux Abris* et a les a remis aux habitants le 16 mars 2024. Cette action ne se limite pas à une simple distribution, elle s'inscrit dans une démarche de science participative.

Atelier de montage de 6 nichoirs à mésanges le 7 décembre 2024

La Ville a acquis 6 nichoirs à mésanges auprès de l'association *Tous aux Abris* et a organisé un atelier de montage avec les habitants le 7 décembre 2024, à l'occasion de l'arbre en fête. Là encore, cette action s'inscrit dans une démarche de science participative.

Ateliers de montage de 30 nichoirs à chauves-souris les 5 et 26 avril 2025

La Ville a acquis 30 nichoirs à chauves-souris auprès de l'association *Tous aux Abris* et a organisé deux ateliers de montage avec les habitants les 5 et 26 avril 2025.

Chacune des actions s'inscrit dans un projet de science participative. Les habitants sont accompagnés à créer un compte sur le site de l'association *Tous aux Abris* et s'engagent, par la signature d'une charte, à transmettre des données relatives à l'occupation et au suivi de leur nichoir ou de leur gîte.

3. LE PLAN DE FINANCEMENT.

Le budget définitif total dédié aux actions en faveur de la nature en ville est de 4 307,50 € HT (annexe n°2).

Conformément au règlement nature, le financement porte au maximum sur 50% du montant total HT du projet. Ici le soutien financier proposé est de **2 153 €HT**.

BUDGET GLOBAL 2026 (en €)

DEPENSES HT €		RECETTES HT €	
Coût des actions nature en ville 2024 et 2025	4 307,50	Commune du Taillan-Médoc	2 154,50
		Bordeaux Métropole	2 153
TOTAL GENERAL HT	4 307,50		4 307,50

4. MODALITES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le fonds de concours proposé pour ces actions par Bordeaux Métropole à la ville du Taillan-Médoc pour l'année 2026 s'élève donc à **2 153 €HT**. Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée (annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027,

VU la délibération municipale du 14 décembre 2023 relatant l'adoption du contrat de co-développement 2024-2027 entre Bordeaux Métropole et la ville du Taillan-Médoc

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture-Alimentation des communes de Bordeaux Métropole

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune du Taillan-Médoc, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation de la biodiversité, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours relatif aux actions nature en ville d'un montant global de **2 153 €HT** à la commune du Taillan-Médoc,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer avec la commune du Taillan-Médoc la convention qui précise les modalités du règlement de la participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération,

Article 3 : d'imputer le fonds de concours pour les actions nature en ville 2024-2025 sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,